

GUILLAUME BRIE

SOIGNER ET PUNIR

UNE FICTION LITTÉRAIRE DE SAMUEL BUTLER COMME GRILLE DE LECTURE CRITIQUE DU TRAITEMENT PSYCHO-MORAL DES DÉLINQUANTS SEXUELS AUJOURD'HUI

Il n'est pas de meilleure introduction à la réflexion que nous proposons dans les lignes qui suivent que l'extrait d'un ouvrage de Michel Foucault questionnant la pensée dans sa capacité à produire des connaissances innovantes et créatives :

Que vaudrait l'acharnement du savoir s'il ne devait assurer que l'acquisition des connaissances, et non pas, d'une certaine façon et autant que faire se peut, l'égarement de celui qui connaît ? Il y a des moments dans la vie où la question de savoir si on peut penser autrement qu'on ne pense et percevoir autrement qu'on ne voit est indispensable pour continuer à regarder ou à réfléchir... Mais qu'est-ce donc que la recherche (Foucault écrit : la philosophie) aujourd'hui, si elle n'est pas le travail critique de la pensée sur elle-même ? Et si elle ne consiste pas, au lieu de légitimer ce que l'on sait déjà, à entreprendre de savoir comment et jusqu'où il serait possible de penser autrement...¹.

D'où les questions que nous nous sommes posées lorsque nous avons découvert le travail littéraire de Samuel Butler, et précisément son ouvrage intitulé *Erewhon*² (qui n'est autre que l'anagramme de « nowhere », c'est-à-dire « nulle part ») dans lequel l'essayiste propose une contre-utopie critique de la société victorienne de son temps en faisant la monographie d'une cité imaginaire dans laquelle la maladie est condamnée comme un crime, et le crime soigné comme une maladie : en quoi Samuel Butler s'est-il égaré ? A-t-il entraperçu quelque *terra incognita* ? Qu'a-t-il découvert ?

Nous estimons que l'œuvre littéraire de Butler comporte des pistes particulièrement fécondes pour constituer une grille de lecture (politique) utile pour interroger la société qui advient, tout en adoptant l'indispensable posture critique préconisée ci-dessus par Foucault avec l'idée de l'égarement que nous tenons comme le point de jonction entre l'écrit utopique de Butler et le travail de problématisation du chercheur qui sollicite ici la fiction.

¹ Michel Foucault, *Histoire de la sexualité, L'usage des plaisirs*, Paris, Gallimard, 2014.

² Samuel Butler, *Erewhon ou de l'autre côté des montagnes*, Paris, Gallimard, 1981.

Très concrètement, pour faire la démonstration de la force critique et anticipatrice de l'ouvrage de Butler – en rapportant son analyse à des situations contemporaines –, nous n'adopterons pas un point de vue général sur la société actuelle malgré le fait qu'il puisse être sans doute salutaire de passer au crible les innombrables aberrations qui nous sont données à voir (ou à subir) en termes, par exemple, de dispositifs de surveillance, de contrôle et de répression. Au contraire, pour circonscrire les analyses, nous souhaiterions plutôt dire en quoi le branchement des problématiques soulevées par Butler à nos travaux portant sur le traitement social et politique des délinquants sexuels permet de rendre compte de problèmes effectivement valables pour les franges généralement les plus pauvres de nos sociétés et auxquelles les condamnés sexuels présents dans les établissements pénitentiaires appartiennent dans leur immense majorité. Pour ce faire, et d'un point de vue strictement méthodologique, il ne s'agit pas non plus de rester prisonnier (sans mauvais jeu de mot) d'une forme d'ethnographie de terrain qui décrirait les dispositifs de prise en charge des délinquants sexuels pour aboutir, comme cela est presque toujours le cas, à des typologies de pratiques mais plutôt, à partir des dispositifs, de retrouver les problèmes posés par l'esprit qui les anime – ce qui n'implique pas du tout les mêmes choses en terme d'analyse.

Dans cette perspective, la réflexion et le travail anticipatifs de Butler nous sont particulièrement précieux pour interroger les dispositifs mis en place pour soigner les désordres des conduites de ces condamnés auxquels nous nous intéressons depuis plusieurs années maintenant.

Pour dire en quelques phrases ce qui nous a vraiment interpellés chez Butler – en tout cas pour rassembler la thèse qui nous semble forte chez lui –, nous avons choisi deux passages que nous estimons pertinents pour parler du traitement pénal de la délinquance sexuelle :

Voici donc ce que j'appris. Dans ce pays, si un homme tombe malade ou contracte une maladie quelconque [...] il comparaît devant un jury composé de ses concitoyens, et s'il est reconnu coupable il est noté d'infamie et condamné plus ou moins sévèrement selon les cas. [...] Par exemple, on est puni très sévèrement pour une maladie grave, tandis que l'affaiblissement de la vue ou de l'ouïe quand on a plus de soixante-cinq ans et qu'on s'est bien porté jusque-là, n'est sujet qu'à une amende ou, à défaut de paiement à la prison³.

Donc, dans la société que décrit Butler, on peut être arrêté pour mauvaise santé et même, indique-t-il, en cas de pauvreté, être passible d'un châtiment sévère.

À l'inverse, si un individu « commet toute autre infraction qui est considérée comme un crime chez nous (Butler prend l'exemple de l'escroquerie financière), ou bien il est mis à l'hôpital et très bien soigné aux frais du public, ou bien, s'il en

³ Samuel Butler, *Erewhon ou de l'autre côté des montagnes*, p. 117.

a les moyens, il fait savoir à ses amis qu'il vient d'être pris d'un violent accès d'immoralité »⁴.

Nous ne sommes pas certain que Butler dépeigne un monde qui soit totalement éloigné du nôtre aujourd'hui dès lors que l'on s'intéresse, d'une part, au traitement différentiel des illégalismes⁵ et, d'autre part, à la montée en puissance du discours bio-médical (et psychologique) avec tout son florilège d'injonctions sur la « bonne vie »⁶. En tout cas, et comme le remarque très justement Jacques Rodriguez qui a recensé pour *La vie des idées* en 2012 l'ouvrage de Butler⁷, tout cela indique une tendance nette qui se traduit – nous pourrions préciser dans nos politiques publiques et, plus singulièrement, la politique criminelle –, par le développement de pratiques et de dispositifs qui apparaissent sous la forme d'une hybridation du sanitaire et du sécuritaire. Ce qu'évoque ici Jacques Rodriguez est particulièrement remarquable en ce qui concerne le traitement pénal des affaires dites de mœurs.

Dès lors, comment mobiliser ces éléments littéraires pour l'analyse critique et politique des dispositifs de prise en charge des délinquants sexuels dont nous parlons depuis le départ ?

Nous souhaiterions précisément aborder cette question à partir de deux points qui nous semblent paradigmatisques de la problématique butlerienne dès lors que nous l'appliquons à la punition et aux soins de ces justiciables : nous aimeraisons parler, d'une part, des psychothérapeutes et des bonnes intentions humanistes qui les animent avec des programmes de prise en charge particuliers et, d'autre part, des pratiques de responsabilisation des condamnés comme manière de « conduire la conduite » des plus pauvres, dont nous rappelons que les délinquants sexuels emprisonnés font partie.

Précisons aussi qu'il ne faut pas comprendre ces deux points-là comme des éléments qui fonctionneraient indépendamment l'un de l'autre et pour lesquels nous aurions donc réservé un traitement séparé dans le propos. Au contraire, l'un des deux appelle logiquement l'autre, c'est-à-dire qu'il n'y a aucune incompatibilité dans le principe de ces dispositifs à punir des individus tout en leur portant de petites attentions dispensées par des programmes divers de prise en charge pour qu'ils se responsabilisent.

⁴ *Ibidem*.

⁵ C'est-à-dire que les illégalismes sont traités de manière différente par les agents de l'État selon les positions sociales des justiciables dans la société.

⁶ Un modèle de prise en charge des délinquants porte le nom de « Good lives model », littéralement le modèle des vies saines. Par ailleurs, les promoteurs de ces types de dispositifs parlent de « programmes de traitement ».

⁷ Jacques Rodriguez, « Les dérives de la société sanitaire. Retour du pays de nulle part », *La Vie des idées*, 12 mars 2012. Consulté le 28 décembre 2018, <http://www.laviedesidees.fr/Les-derives-de-la-societe.html>

Une double contrainte de la loi et du médical

Dans une partie de nos travaux, nous nous sommes intéressés au couple *normes juridiques/ soin* à l'œuvre dans les dispositifs de prise en charge des condamnés. Par exemple, le projet de soigner le délinquant sexuel transforme le juge en prescripteur médical (il prononce des obligations de soins) et le médecin devient l'exécutant de la sentence. Il y a ainsi une rencontre bizarre de la loi et du médical. Par exemple, difficulté, pour le thérapeute, d'associer un comportement ou une conduite légalement proscrite à un problème psychique. *Quid* du détenu qui arrive devant le psychiatre en disant : « Je ne suis pas malade ; c'est la société qui me sanctionne pour un comportement qu'elle n'autorise pas » ? On peut imaginer un court instant l'embarras du soignant à retenir dans sa consultation un individu qui ne se dit pas malade. Malgré tout, le tour de force est tenté. Dans la situation, le thérapeute essaie à tout prix de transformer la résistance du condamné en symptôme : « Si tu me résistes, si tu refuses le soin, c'est que tu es dans le déni, et si tu es dans le déni, c'est donc que tu es un négateur. Tu as toutes les chances dès lors de correspondre au profil de l'immature-pervers décrit par la littérature, dangereux et qu'il va falloir désormais contrôler ». C'est la médicalisation du comportement social du condamné qui permet au soignant, en retour, de légitimer le soin. Voilà l'une des difficultés que rencontre le soignant lorsque la justice demande à la médecine de soigner le crime. Autrement dit, cela revient pour lui à tenter de mettre en place des objectifs de soins avec des « patients » qui ne sont pas malades. Michel Foucault avait bien vu cela. Dans son cours au Collège de France de 1973–1974 sur le pouvoir psychiatrique, il livre une très belle analyse sur les conditions de possibilité de la médecine, ou plus exactement de son exercice :

Dans la médecine organique, le médecin formule obscurément cette demande : montre-moi tes symptômes, et je te dirai quel malade tu es ; dans l'épreuve psychiatrique, la demande du psychiatre est beaucoup plus lourde, elle est beaucoup plus surchargée, elle est celle-ci : avec ce que tu es, avec ta vie, avec ce dont on se plaint à ton sujet, avec ce que tu fais et ce que tu dis, fournis-moi des symptômes pour, non pas que je sache quel malade tu es, mais pour que je puisse en face de toi être un médecin⁸.

En vérité, le délinquant sexuel n'est pas tant perçu comme un malade que préféablement comme un anormal ; on relève, dans le discours des soignants, un glissement de vocabulaire du registre médical vers un registre moral ; le travail du thérapeute consistant dès alors à réaffecter des valeurs : « La représentation de ce que tu as cru être bon pour toi doit devenir une représentation de quelque chose de

⁸ Michel Foucault, *Le pouvoir psychiatrique. Cours au Collège de France 1973–1974*, Paris, Gallimard – Seuil, 2003.

mauvais ». Par exemple, la notion de « trouble du comportement » devient structurante pour le thérapeute qui agit sur l'univers représentationnel du condamné. Il y a ainsi tout un travail sur le « schéma mental » du condamné à partir d'une démarche qui se justifie médicalement. Au fond, la prise en charge sanitaire du délinquant sexuel relève, pour le thérapeute, de l'art de manipuler les rapports de force pour susciter l'adhésion à son dispositif de soin. Toutefois, et stratégiquement pour la conduite de leur peine, les condamnés sexuels savent bien qu'ils ont plutôt intérêt à coopérer et à se constituer comme « malades moraux » face à leur soignant s'ils ne veulent pas s'exposer à davantage de répression. Dans *Erewhon*, Butler décrit la prise en charge des maladies morales par des agents qui s'apparentent étrangement à nos psychothérapeutes actuels et qu'il appelle les « redresseurs » :

En conséquence il y a une classe d'hommes instruits dans la science des âmes, et qu'on appelle redresseur [...]. Ces hommes exercent leur profession à peu près comme les médecins chez nous, et reçoivent, avec la plus grande discrétion, des honoraires pour chaque visite ; ils sont consultés avec la même franchise et obéis avec la même docilité que nos propres médecins, c'est-à-dire, en somme, assez bien obéis ; parce que les gens savent [...] qu'il est dans leur intérêt de guérir le plus tôt possible, et qu'ils n'auront pas à redouter le mépris du monde⁹.

Comme pour la plupart des comportements que la société choisit de prendre socialement en charge ou de punir, les dispositifs de suivi et de contrôle des individus s'engagent aujourd'hui dans une prise en compte (et non plus une prise en charge) de la personne (et non plus de l'usager ou du détenu), le considérant comme un « partenaire actif » dans un accompagnement qui se veut de plus en plus « personnalisé ». Plus exactement, on cherche à responsabiliser l'individu en le positionnant comme un sujet actif dans la résolution des problèmes pour lesquels on l'a punit.

À cet égard, on trouve une appétence prononcée pour l'approche cognitivo-comportementale dans les programmes. Rappelons très vite que cette approche constitue une technique d'intervention qui préconise d'agir sur l'individu et ses « mauvaises pensées » ; cela donnant d'ailleurs lieu à des pratiques particulièrement sophistiquées. Par exemple :

On propose de travailler la dimension cognitive du condamné (c'est-à-dire qu'on ne lui dit pas quoi penser mais on lui explique comment penser) ;

On propose de travailler la dimension émotionnelle (avec des séances de gestion des émotions, de la frustration, de la colère) ;

On propose de travailler la dimension socio-professionnelle (non pas en proposant un emploi durable et correctement rémunéré – les chances sont minces pour ces justiciables – mais en faisant appel à un intervenant spécialisé sur la construction de projet).

⁹ Samuel Butler, *Erewhon ou de l'autre côté des montagnes*, p.119.

C'est pourquoi, en s'intéressant aux fonctions mentales des justiciables, on gouverne la précarité des individus les plus fragiles sans que les choix de l'administration publique aient à intervenir autrement que comme formulation évidente aux yeux de tout le monde de ce qu'il y a à faire. Au fond, les agents chargés du contrôle et des suivis et les « usagers » sont les acteurs d'une même pièce dans laquelle le traitement des plus pauvres se présente comme un certain art rationnel de gouverner qui constitue la trame principale du programme. Nous pourrions prendre comme exemple de ce mode de gestion libéral de ces individus les discours tenus sur « l'empowerment »¹⁰ qui irriguent les champs sanitaire et social. Sous couvert de rétablir une symétrie entre les professionnels et les usagers – rendre moins surplombante la prise en charge –, l'empowerment permet aux politiques publiques de se déresponsabiliser en faisant peser sur les individus des choix étatiques en matière de politiques macro-économiques, dans un contexte général de réformes néolibérales. Cette approche entretient une complicité étroite avec les logiques politiques dominantes en matière de traitement des inégalités sociales, comme le montre le discours de cet agent d'insertion recueilli lors de l'une de nos enquêtes :

On doit susciter l'envie mais on laisse la personne actrice de sa vie et de ses choix. Ça rend les gens libres. Libres et responsables. Ce sont des valeurs que je défends. Avec l'empowerment, nous sommes aussi davantage dans des rapports égalitaires et respectueux. Les gens savent pour eux et nous, on est là comme des guides, des propositions, des aides à la réflexion, parfois dans la prise de conscience parce que parfois, c'est ça aussi. La difficulté, c'est de les amener à être conscient des choses, des réalités, sans les brusquer, mais tout en les y amenant¹¹.

Le condamné doit se rendre acteur de sa réhabilitation sociale, morale ou encore sexuelle dans des dispositifs qui abrasent les appartenances sociales et les rapports de classe. Parallèlement, tout un champ sémantique particulier se déploie : le « projet », le « contrat », le « parcours individualisé », le « pouvoir d'agir », « l'adhésion », la « responsabilisation » etc. Les individus sont alors tenus pour les seuls responsables de leur situation et c'est cette injonction à la responsabilité qui constitue l'élément central du fonctionnement des dispositifs. Comme le remarque la philosophe Emilie Hache, l'assujettissement à ce nouveau style de pouvoir (néolibéral) repose sur l'intériorisation de cette injonction à l'autonomie et à la responsabilité de soi. Et l'auteure demande justement : « Qui peut ne pas vouloir être responsable ? Qui ne veut pas être autonome, se considérer comme tel et être

¹⁰ L'empowerment – le « pouvoir d'agir » – prétend proposer un octroi de plus de pouvoir aux individus (le plus souvent les plus socialement démunis ayant affaire aux services sociaux et d'insertion) pour agir sur les conditions sociales, économiques, politiques à l'origine de leur situation.

¹¹ Entretien enregistré lors d'une étude portant sur les pratiques des acteurs chargés de l'insertion professionnelle des publics précaires, Bureau de Sociologie Appliquée (BSA), Bordeaux, 2013, rapport non publié.

vu ainsi ? On répondra à ces questions par d'autres, écrit-elle aussitôt : qui peut être « responsable » ? Qui a les moyens de cette responsabilité et de sa fabrication ?¹²

Une équation : sécurité = précaution

D'autre part, ces techniques visant à responsabiliser le justiciable sont à relier à la dimension anticipative des politiques de sécurité articulées au principe de précaution. Autrement dit, il est demandé aux acteurs des politiques pénales d'être en mesure de prévenir un évènement qui n'est pas prévisible (par exemple la récidive du délinquant sexuel), mais dont on ne peut pas dire non plus qu'il n'aura pas lieu. Nécessairement les agents chargés du contrôle et des suivis sont pris, d'une certaine façon, dans une obligation d'anticipation, de prévoyance, de prévision par rapport au risque potentiel de récidive du délinquant. Du coup, la prise en compte de l'incertitude nécessite de constituer le condamné comme un individu porteur de risques endogènes ; et progressivement, le condamné devra intérieuriser (si tel n'est pas déjà le cas) la possibilité selon laquelle il pourrait récidiver, en poussant plus avant l'hybridation du sanitaire et du sécuritaire.

Partant, on systématisé le soin comme technique de gouvernement avec une prolongation indéfinie ; la récidive étant toujours entendue comme potentielle chez des sujets dont on n'est jamais assuré qu'ils soient définitivement « guéris ». Et dans le même temps, paradoxe s'il en est, la médicalisation de la déviance, en « naturalisant » la transgression, se présente malgré tout comme une pathologie susceptible d'être traitée dans la perspective d'atteindre un risque zéro de récidive.

C'est ainsi que, dans ses services professionnels, le « redresseur » apprend au condamné la gestion de situations à risque, à contrôler son comportement, à développer de l'empathie pour la victime, à parler des barrières morales franchies lors du passage à l'acte, à raconter sa vie affective avec pour objectif qu'il se constitue comme l'auteur des actes pour lesquels il a été condamné ; le redresseur s'adresse à la subjectivité du condamné à partir d'éléments précis :

1. Qu'il reconnaissse le délit qui lui est reproché ;
2. Qu'il reconnaissse son anormalité au moment de l'acte ;
3. Qu'il reconnaissse spontanément qu'une impulsion puisse être à l'origine de l'acte ;
4. Qu'il verbalise son arrestation comme un soulagement ;
5. Enfin qu'il reconnaissse l'exercice d'une contrainte pendant l'acte.

Le justiciable est sommé de confier la vérité de son désir, ses fantasmes sexuels, et surtout ses intentions. Cette injonction à dire le vrai lie le sujet et le

¹² Emilie Hache, « La responsabilité, une technique de gouvernementalité néolibérale ? », *Raisons politiques*, 2007, 28, pp. 49-65.

pouvoir en l'incitant à verbaliser ce qu'il est au travers de ces techniques douces pour « gouverner les âmes » et avouer ses désirs profonds.

De manière générale, la dette symbolique infinie à laquelle sont soumis les condamnés sexuels les rive à l'injonction fondamentale de dire qui ils sont. En l'espèce, le condamné est sommé de raconter invariablement son parcours de vie aux thérapeutes et experts qu'il rencontre dans les prisons ou ailleurs. À force de répétitions, il devient le narrateur d'une histoire qui existe pour l'institution. Sa parole est marquée par le langage psycho-judicaire : il évoque un « travail » sur lui-même, il réfléchit à sa « responsabilité ». Bref, il parle la langue de l'institution qui le définit ; il évolue dans un rapport disciplinaire à son discours : on lui demande de rendre raison, de donner sens, de dégager une consistance (et une constance) à des événements de vie significatifs et susceptibles de conduire l'individu à la vérité de ce qu'il est – ou de ce qu'on attend qu'il soit. Ce que nous avions appelé, dans un travail antérieur, *l'autobiographie forcée*¹³, montre de quelle manière on cherche à faire émerger une subjectivité qui entretient à son crime une relation signifiante.

Conclusion

Tous ces programmes – la « gestion des pensées et des émotions liées aux comportements incriminés » ; la « gestion des rechutes et du risque de récidive » ; le « développement des aptitudes sociales » ; « l'amélioration de la compréhension des schèmes des relations saines » etc., l'ensemble patiné d'une touche d'humanisme (avec l'objectif de restaurer le « lien social » comme on dit, porté par la foi en la responsabilisation du condamné) – assurent pleinement l'une des fonctions de l'institution carcérale qui façonne l'individu déviant comme identité spécifique.

Mais plus encore, nous affirmons que la duplicité du système entre punition et réhabilitation, adossée aux pratiques de subdivision des justiciables par la nature des actes condamnés, signe la réussite de toute l'entreprise puisque ce fonctionnement à valence tant humaniste que punitive ajoute une plus-value de légitimité politique au droit de punir. De ce point de vue, tout le discours sur la réhabilitation du condamné représente une formation discursive inscrite dans le système des pouvoirs dont la prison est, elle aussi, l'une des manifestations.

Enfin, la leçon politique que nous retenons de la fiction littéraire de Samuel Butler, en la rapportant, comme nous avons essayé de le faire, au traitement des justiciables les plus démunis que l'on enferme puis que l'on cherche à

¹³ Guillaume Brie, « Michel Foucault, le christianisme primitif et “l'autobiographie forcée” dans les pratiques de soins pénallement ordonnées aujourd’hui », in Jean-François Bert (dir.), *Michel Foucault et les religions*, Paris, Le Manuscrit, 2015.

responsabiliser¹⁴, révèle des pratiques de classe prodigieusement éhontées : c'est en laissant une apparence de liberté aux individus les plus fragiles qu'on ne leur laisse, en réalité, aucune possibilité de choisir, les obligeant à assumer seuls la responsabilité de ce qu'ils sont.

BIBLIOGRAPHIE

- BRIE, Guillaume, « Michel Foucault, le christianisme primitif et "l'autobiographie forcée" dans les pratiques de soins pénalement ordonnées aujourd'hui », in Jean-François Bert (dir.), *Michel Foucault et les religions*, Paris, Le Manuscrit, 2015.
- BUTLER, Samuel, *Erewhon ou de l'autre côté des montagnes*, Paris, Gallimard, 1981.
- FOUCAULT, Michel, *Histoire de la sexualité, L'usage des plaisirs*, Paris, Gallimard, 2014.
- FOUCAULT, Michel, *Le pouvoir psychiatrique. Cours au Collège de France 1973–1974*, Paris, Gallimard – Seuil, 2003.
- HACHE, Emilie, « La responsabilité, une technique de gouvernementalité néolibérale ? », *Raisons politiques*, 2007, 28, pp. 49-65.
- RODRIGUEZ, Jacques, « Les dérives de la société sanitaire. Retour du pays de nulle part », *La Vie des idées*, 12 mars 2012. Consulté le 28 décembre 2018, <http://www.laviedesidees.fr/Les-derives-de-la-societe.html>

CARRIING AND PUNISHING (Abstract)

In Erewhon, a critical counter-utopia of the Victorian society of his time, the writer Samuel Butler describes a society in which disease is condemned as a crime, and crime treated as a disease. The author offers a heuristic reflection on individual responsibility and its uses in the government of crime or illness. Drawing both from this literary - and especially political - example and from an empirical research in sociology focused, among other things, in the medical care of pedophiles, this paper questions the way in which convicted sex offenders are incited by the justice system to present their deviance as a moral fault while acting in control of themselves and their drive. Within the systems designed to treat conduct disorders, sex offenders must remain the most authentic to themselves otherwise they will not benefit from any sentence adjustment. To do this, these systems intend to develop their feeling of self-efficacy, their self-confidence, the ability to communicate, their empathy. To carry out these therapeutic mediations, are used, for example, psycho-corporal techniques inspired by psychodrama, relaxation but also sports practice to explore the relation to the body, etc. This injunction to work on oneself is also an opportunity for the therapist to exercise a biographical supervision of the convicted person. Thus, is at stake in these systems a power with both subjugation and subjectivation impacts – a paradoxical process if any – whose political dimension must be analyzed. Referred to his affects in a totally depoliticized dimension, the

¹⁴ La surreprésentation des populations à bas revenus en prison est une donnée certaine. Par exemple, une personne incarcérée sur deux déclare être ou avoir été ouvrier contre une sur trois dans la population générale ; 70 % des personnes incarcérées déclarent avoir un niveau inférieur au BEPC contre 28.7 % dans la population générale.

convicted sex offender is in fact caught up in technologies of power ignored as such which annihilate any possibility of resistance.

Keywords: knowledge/ power, accountability, biographical monitoring, sexual crimes.

A ÎNGRIJI ȘI A PEDEPSI (*Rezumat*)

În Erewhon, o contrautopie critică a societății victoriene a timpului său, scriitorul Samuel Butler descrie o societate în care boala este condamnată ca crimă, iar crima tratată ca boală. Autorul oferă o reflecție euristică asupra responsabilității individuale și a utilizării sale într-un guvern al crimei și al bolii. Concepția atât pe baza acestui exemplu, literar și, mai ales, politic, căt și printr-o cercetare empirică în sociologie, axată, printre altele, pe îngrijirea medicală acordată pedofililor, studiul de față investighează modul în care persoanele condamnate pentru delicte sexuale sunt îndemnate de către sistemul judiciar să-și trateze înclinația deviantă ca pe o greșeală morală și să apeleze la autocontrol, prin reprimarea acestor impulsuri. În cadrul structurilor care se ocupă de diverse tulburări, delinvenții sexuali trebuie să rămână căt mai autentici, mai sinceri, riscând, în caz contrar, să nu mai poată beneficia de vreo reducere a pedepsei. În acest scop, li se induc sentimente de autoeficacitate, de încredere în sine, li se dezvoltă abilitatea de a comunica și empatia. În vederea acestei medieri terapeutice, sunt utilizate, de pildă, tehnici psihocorporale inspirate din psihodramă, tehnici de relaxare și practici sportive pentru explorarea relației cu propriul corp etc. Necesitatea de a lucra cu propriul corp reprezintă și pentru terapeut o oportunitate de a-l supraveghera pe condamnat din punct de vedere biologic. Astfel, miza acestor sisteme este o putere cu un impact atât coercitiv, căt și de subiectiv, un posibil proces paradoxal a cărui dimensiune politică se cere analizată. Analizat prin prisma afectelor sale, într-o dimensiune total depolitizată, delincventul sexual este, de fapt, prins în tehnologiile puterii și ignorat, fără posibilitatea de a se opune.

Cuvinte-cheie: cunoaștere/ putere, responsabilitate, monitorizare biografică, delicte sexuale.